

Réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2016**20h00****Convoqué le 31 août 2016**

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle MM DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GUEUNDJIAN Philippe, Mme GUIRIMAND Marie-Odile, M. LAFOREST Jean-Daniel, Mme LEBON Ludivine, MM. MILESI Pascal, MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : M. Pedro CHINCHILLA (procuration à Evelyne TEZIER), Mme Amandine BOREL (procuration à Danielle BOUVIER), M. Guy RAMBAUD (procuration à Michel DUC MAUGE), Mme Edith EYNARD (procuration à Mauricette VALLET), M. Pierre HAINZELIN (procuration à Marcel ESCOFFIER), M. Hervé GONTIER (procuration à Pascal MILESI).

Madame Angélique BARRAQUAND a été élue secrétaire.

Madame Marie-France FAURE accompagnée de Messieurs GIARDELLA et GAUTHERON, respectivement Présidente et membres de l'association Royans d'Hier et d'Aujourd'hui, présentent le travail de l'association et offrent à la commune un exemplaire :

- du livret « Souvenirs de colo », témoignages de petits colons, aujourd'hui adultes, partis à la montagne ou à la mer grâce à « l'Œuvre Saint-Jeannaise des enfants à la montagne et à la mer » créée en 1932.
- de l'ouvrage « Balades autour des chapelles du Royans » : aquarelles de Kate Culling sur les églises et édifices religieux du Royans

Le Maire confie à l'Association l'ouvrage écrit par Auguste CHENE, témoignage de son histoire de résistant dans le Vercors puis de son internement au camp de MAUTHAUSEN. Ce manuscrit a été offert à la commune par Monsieur Alain DUCATEZ.

Le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter à l'ordre du jour un point 8 sur le transfert de la bibliothèque dans des locaux intercommunaux. Accord du conseil municipal à l'unanimité pour ajouter ce point.

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de sa délégation :

Décision n° 19 de confier à ALP'ETUDE 38430 MOIRANS le marché de maîtrise d'œuvre concernant la 3^{ème} tranche de mise en séparatif (reprise des réseaux humides) Place de l'Eglise, Montée du sert et réfection et d'approuver l'offre présentée à 19 560,00€ HT soit 23 472,00€ TTC.

Monsieur ESCOFFIER s'étonne de cette consultation et demande de vérifier le marché initial passé avec la SAFEGE qui incluait, pour lui, cette prestation. Monsieur FERLIN répond que la décision concerne maintenant la phase maîtrise d'œuvre et non celle de l'étude.

1- Approbation compte rendu conseil municipal des 9 mai et 11 juillet 2016 :

La précision demandée par Evelyne TEZIER pour son intervention en questions diverses au sujet du bulletin municipal ayant été apportée, les comptes rendus des conseils du 9 mai et 11 juillet sont approuvés à l'unanimité.

2- Frais de scolarité à verser :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser la participation due pour l'année scolaire 2015/2016 soit :

- 1 100 € pour 1 enfants scolarisé en maternelle et 1 en primaire à l'école de Saint-Laurent-en-Royans
- 400 € pour 1 enfant scolarisé en primaire à l'école d'Oriol-en-Royans

3- Dérogation au repos dominical :

Comme pour 2016, l'entreprise CROQUE MONTAGNE a sollicité la commune pour une dérogation au repos dominical des salariés pour 12 dimanches en 2017.

L'avis des organisations d'employeurs et des salariés intéressés a été recueilli

La liste des dimanches sera arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année 2017.

Le nombre de ces dimanches excédant cinq, l'avis de la Communauté de Communes a été demandé

Sous réserve de l'avis de l'EPCI communauté de communes « Le Pays du Royans », **accord du conseil municipal à l'unanimité pour l'ouverture jusqu'à 12 dimanches en 2017 des commerces de détail d'articles de sports et de loisirs,**

4- Reversement subvention FIPHPF :

Le Maire informe l'assemblée que le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans le Fonction Publique (FIPHPF) verse des aides aux employeurs afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs handicapés.

Un dossier est en cours pour l'acquisition de prothèses auditives pour un agent de la collectivité.

L'aide est versée à la collectivité, la facture acquittée par l'agent.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour reverser à l'agent concerné l'aide attribuée par le FIPHPF

5- Travail à temps partiel :

Le Maire informe le conseil qu'il s'agit d'une mise à jour d'une délibération et que conformément à la législation, l'avis du Comité Technique a été demandé. Il précise que la mise en place du temps partiel relève du conseil municipal et que c'est un arrêté du Maire qui autorise l'agent qui en a fait la demande à en bénéficier.

Accord du conseil municipal à l'unanimité, sous réserve de l'avis du CT, pour la mise en place dans les services du travail à temps partiel.

6- Création poste Adjoint Technique 1^{ère} classe :

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent titulaire du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe a réussi le concours externe du grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe. Il propose de créer le poste correspondant.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer, à compter du 15 septembre 2016, un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet.

7- Signature conventions avec la CCPR pour l'entretien des rivières :

Par convention, la Communauté de Communes « Le Pays du Royans » (CCPR) peut réaliser les travaux obligatoires nécessaires à la restauration des berges et du lit des rivières en lieu et place des propriétaires.

Ces travaux sont programmés dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien des rivières prévu par le contrat rivière Vercors Eau Pure II.

Pour la commune, les rivières concernées sont La Lyonne et la Maldina.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer les conventions avec la Communauté de Communes « Le Pays du Royans » pour l'entretien des rivières.

8- Transfert bibliothèque :

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare son intention de transférer la bibliothèque municipale dans les locaux rue Pasteur, propriété de la Communauté de Communes « Le Pays du Royans », sis au-dessus de la cantine et de la crèche et d'engager une pré-étude de faisabilité d'aménagement des dits locaux.

9- Questions diverses :

- Forum des associations le samedi 10 septembre au terrain de rugby, repli au gymnase de la Providence à Saint-Laurent-en-Royans en cas de pluie.

- la semaine bleue se déroulera du 3 au 9 octobre.

- Michel DUC MAUGE fait le point sur l'avancée du projet « pôle santé » avec la création de l'association. Il annonce également l'arrivée programmée d'un jeune médecin qui rejoindra son cabinet.

- Monsieur ESCOFFIER s'inquiète de la prolifération de l'ambrosie sur certains terrains : l'adjoint à la voirie Damien FERLIN prendra contact avec eux. L'obligation des propriétaires a été rappelée sur le panneau lumineux de la ville.

- Prochain conseil municipal lundi 24 octobre

Séance levée à 21h15.